

Spa - Championnat de France des Circuits

Date: 20/22 juin 2025

Sujet/Subject : DECISION N°6
 De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
 A/To : Comte Racing Team

Les commissaires sportifs après avoir reçu un rapport du directeur de course, convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : M. Hervé SIVIGNON

N° & Pilote / No. & Driver : #73

Date & Heure de l'incident / Date and Time : 22 juin 2025 à 17h34.

Séance / Session : Course 4

Faits / Fact : Provoque une collision.

Infraction / Infringement : Violation des articles 17.6 et 17.9 du règlement sportif 2025 du championnat de France FFSA TC.

Décision / Decision : Drive through converti en 24 sec à la fin de la course et 1 point de comportement.

Raison de la décision / Reason : Le pilote de la voiture #73 percute la voiture #8 et provoque son abandon.

Reçu par le concurrent (nom) Received by the competitor (name) :	Date : 22/06/2025
<i>Hervé SIVIGNON</i>	
Signature :	Heure (Time) :
<i>[Signature]</i>	<i>18^h 16</i>

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code, within the applicable time limits.

M. ARRIGHI Sylvain
 Président / Chairman
 Lic. 175703 FFSA

Mme VAILLES Marielle
 Membre
 Lic. 7644 FFSA

M. KOHL Colin
 Membre
 Lic. 4134 RACB

Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronométreur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
 Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board